

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL, Jean-Claude SCHMITT, Claude ANDRES, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia TÊTU, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Denise LUTZ-VOEGEL

Membres absents excusés : Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER et Madame Chantal VOEGEL qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude SCHMITT

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour : POINT N°07 : Modification des modalités de détermination du régime des indemnités de la fonction du Maire et des Adjoints et POINT N°08 : Présentation de la Société VALTEK SAS. Le Conseil Municipal en prend acte et donne son accord.

9 personnes présentes dans le public.

POINT N° 01

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19/12/2016

Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande la parole au nom de Madame Chantal VOEGEL qui lui a donné procuration pour cette séance. Mme Chantal VOEGEL demande 2 rectifications au POINT N°07 : Communications, à savoir pour le point du SMICTOM, elle aimerait que le prix du surcoût concernant les dépassements de passage à la déchetterie soit mentionné ainsi que les nouveaux horaires de la déchetterie. Monsieur le Maire explique que le SMICTOM n'a pas encore envoyé de courrier officiel à la Commune concernant ces changements c'est pour cette raison que ces renseignements n'ont pas été mentionnés dans le PV. Concernant les nouveaux horaires, ceux-ci seront affichés dans les « kachtele » de la Commune dès que le SMICTOM les aura transmis.

Mme Chantal VOEGEL demande que soit précisé que le courrier de Mr Olivier DUFFNER avait également été transmis à Madame Denise LUTZ-ROHMER concernant l'abri jardin de Mr Ludovic BAGES.

Le procès-verbal ne soulevant plus aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

POINT N° 02

Résiliation d'un bail pour un garage

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du courrier qu'il a eu en date du 27/12/2016 de la part de Mr BRUNNER Philippe Locataire au 133 rue Principale à VALFF.

Mr BRUNNER souhaite résilier la location du garage situé au 133 rue Principale à VALFF en date du 31.01.2017.

Monsieur le Maire explique aux membres que ce garage serait utile aux écoles pour ranger les vélos ou autre matériel.

Le Conseil Municipal donne son accord.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Contrat d'entretien de la V.M.C., double flux du bâtiment associatif (périscolaire et autres salles)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut mettre en place un contrat annuel de maintenance de la V.M.C. au Bâtiment Associatif (périscolaire et autres salles). Ce contrat consiste à remplacer les 4 filtres de soufflage et le nettoyage de 36 grilles de soufflage.

Monsieur le Maire présente un devis de Climatech Energies de Goxwiller pour un montant de 1 167,00 € HT soit 1 400,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après explications de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE RETENIR l'offre de prix de CLIMATECH ENERGIES pour la somme de 1 167,00 € HT soit 1 400,40 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- VU avec Monsieur Christophe JACOB, pour la sortie des poubelles le dimanche soir (salle polyvalente, mairie, écoles, espace associatif et périscolaire). Monsieur JACOB bénéficiera de 4 heures supplémentaires par mois payées sous la rubrique « Heures supplémentaires Dimanche et Jours fériés » à compter du 01.03.2017, comme en bénéficiait déjà Monsieur Pierre RITTER. Durant ses congés, Mr JACOB ne sera pas rémunéré.

ADOPTÉ

POUR : 12 CONTRE : 3 (Mr SCHMITT, Mr ANDRES, Mme VOEGEL)

- Heures supplémentaires effectuées par Madame Martine BERTOLA du Jeudi 10/11/2016 au Vendredi 16/12/2016 suite à l'absence de Madame Gladys BAQUE pour cause d'arrêt de travail. Un total de 17 heures supplémentaires sera rémunéré à Madame BERTOLA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Barr : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Suite à la délibération du 01 décembre 2015 à la Communauté de Communes Barr-Bernstein de créer un PLU-I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et en application à celui-ci, il doit comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné ; les orientations figurant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) s'articulent autour de quatre grands chapitres :

- 1) Préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr
- 2) Une ambition ajustée au territoire et à ses habitants
- 3) Un territoire attentif à ses ressources
- 4) Un projet de territoire connecté et ouvert au monde

VU les explications de Monsieur le Maire, les documents préparatoires ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux et sont consultables sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le Conseil Municipal en prend note, le P.A.D.D. n'est pas soumis au vote mais devra être adopté par le Conseil de Communauté avant le 27 mars 2017 après avoir été présenté à tous les conseillers municipaux des 20 Communes.

Monsieur Claude ANDRES aimerait davantage d'explications concernant les 4 grands chapitres de ce P.A.D.D.

POINT N°06

Proposition de vente de terrain en partie arrière au 179 rue Principale à VALFF

Monsieur le Maire fait part de l'offre qu'il a eu de Madame MERLET pour la vente en partie arrière de la propriété au 179 rue Principale à VALFF d'une surface totale de 3,11 ares pour un montant de 64 000,00 €. A cela se rajouterait les frais d'agence de 6 000,00 € TTC soit un prix final de 70 000,00 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'offre trop élevée de Mme MERLET et demande une nouvelle proposition.

POINT N°07

Présentation de la Société VALTEK SAS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël HARTMANN, dirigeant de la Société VALTEK SAS qui a été créée en Décembre 2016, localisée à VALFF au 282 rue Dauphin, et spécialisée dans le secteur d'activité de l'entretien, maintenance, accessibilité et électricité. Le Conseil Municipal en prend acte.

POINT N°08

Modification des modalités de détermination du régime des indemnités de la fonction du Maire et des Adjoints

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre

1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

- A compter du 1^{er} janvier 2017 : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1022 (indice majoré 826) remplace l'indice 1015 (indice majoré 821)
- A compter du 1^{er} janvier 2018 : l'indice terminal de la fonction publique devient l'indice brut 1027 et l'indice majoré 830

Par conséquent, afin de régulariser la situation des élus et de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient donc d'adopter une délibération rétroactive au 1^{er} Janvier 2017 permettant de faire un rattrapage tout en maintenant le taux des indemnités et en tenant compte de l'indice terminal indiciaire de la fonction publique en vigueur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°09

Rapport des commissions

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

- Monsieur Jean-Luc BAUER 5 B rue des Jardins à EPPFIG (67680) pour la division du Terrain en 2 au 32 rue Sainte Odile à VALFF (67210) en vue de la construction d'une maison individuelle de 300m² de surface de plancher. Section 08 – Parcelles 307 + 309 + 311.
CU 067 504 17 R0001
- Maître Adrien VERNET, Notaire à EPPFIG (67680) 5 A rue Finkwiller pour la vente de la maison au 90 A rue du Moulin à VALFF (67210). Section 05 – Parcelle 350/154.
CU 067 504 17 R0002

Déclarations préalables

- Demande déposée par Monsieur Ludovic BAGES 10 rue du Puits à VALFF (67210) pour la mise en place d'un cabanon. Section 14 – Lot N°13.
DP 067 504 17 R0001
- Demande déposée par Monsieur Jean-Pierre GLEITZ 4 rue Larges à VALFF (67210) pour la démolition partielle du garage et agrandissement de la résidence principale. Section 54 - Parcelle 221.
DP 067 504 17 R0002
- Demande déposée par Monsieur Dominique SCHULTZ 243 A rue Meyer à VALFF (67210) pour le remplacement de la clôture existante Rue Sainte Odile à VALFF. Section 05 - Parcelle 269.
DP 067 504 17 R0003
- Demande déposée par Monsieur Daniel BOESCH 251 rue Meyer à VALFF (67210) pour la division de terrain au Lieudit Muhlmatten à VALFF. Section 06 - Parcelle 333.

DP 067 504 17 R0004

- Demande déposée par Monsieur Maurice MEYER 3 route de Meistratzheim à VALFF (67210) pour la construction d'un abri pour les chevaux. Section 53 - Parcelle 243.
DP 067 504 17 R0005
- Demande déposée par la SCILE SEQUOIA, Monsieur Jean-Noël JACOB 1 Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la mise en place de 6 fenêtres Route de Meistratzheim à VALFF. Section 52 - Parcelles 244 + 245.
DP 067 504 17 R0006
- Demande déposée par SOLAR France pour le compte de Monsieur Dominique LAMBERT 228 rue Principale à VALFF (67210) pour l'installation de 16 panneaux photovoltaïques d'une surface de 26 m² sur toiture. Section 02 - Parcelle 267.
DP 067 504 17 R0007
- Demande déposée par Madame Bianca DECKER 9 rue de la Fontaine à VALFF (67210) pour la mise en place d'une clôture en panneaux rigides. Section 14 - Parcelle 586.
DP 067 504 17 R0008
- Demande déposée par Monsieur Claude FEIST 9 Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la mise en place d'un abri de type carport. Section 56 - Parcelle 246.
DP 067 504 17 R0009

Permis de construire

- Demande déposée par Monsieur Nicolas BIERO 16 A rue des Acacias à SAINT PIERRE (67140) pour la construction d'une maison individuelle avec parking extérieur au 11 rue des Noyers à VALFF (67210). Section 04 – Parcelles 21 + 22 + 344.
PC 067 504 16 R0019
- Demande déposée par Madame Déborah BAEHL 8 A rue de l'Eglise à SAINT PIERRE (67140) pour la réhabilitation de la maison d'habitation au 57 rue Thomas à VALFF (67210). Section 05 – Parcelle 184.
PC 067 504 16 R0020
- Demande déposée par Monsieur Jean-Pierre GLEITZ 4 rue Large à VALFF (67210) pour la démolition partielle du garage et agrandissement de la résidence principale. Section 54 – Parcelle 221.
PC 067 504 17 R0001
- Demande déposée par SCCV PS CONSTRUCTION DU PIEMONT 12 rue Gustave EIFFEL à BEAUNE (21200) pour la construction d'une maison de spécialistes et radiologie, maison de santé pluri professionnelle (généralistes et paramédicaux) – laboratoires – dentistes, et magasins d'optique, de matériel médical et services de santé au Parc d'Activités du Piémont 1 Allée du Piémont à VALFF/GOXWILLER (67210).
PC 067 504 17 R0002
- Demande déposée par Madame Sylvette MEYER 195 rue Principale à VALFF (67210) pour la transformation d'une annexe en 2 logements. Section 03 – Parcelle 41.
PC 067 504 17 R0003

Permis de démolir

- Demande déposée par Monsieur Nicolas BIERO 16 A rue des Acacias à SAINT PIERRE (67140) pour la démolition de la grange au 11 rue des Noyers à VALFF (67210). Section 04 – Parcelles 21 + 22 + 344.
PD 067 504 17 R0001

POINT N°10 Communications

► Le montant de la contribution de la Commune pour le SDIS 67 en 2017 est de 16 037,50 €, étant donné que la Commune dispose d'un corps de sapeur-pompiers. Le coût par habitant est de 12,50 € pour 1283 habitants. Les Communes ne disposant plus de corps de sapeur-pompiers, le coût est de 23,264 € par habitant. Il n'y a pas eu d'augmentation de 2016 à 2017.

Le Conseil Municipal en prend acte.

► Pour pallier à l'absence prolongée de Madame Gladys BAQUE, un premier contrat avait été fait du 03/01/2017 au 10/02/2017 : Mme BEGEL Stéphanie de MUTZIG qui donne entière satisfaction. Un second contrat prendra effet du 27/02/2017 au 15/03/2017. Pas de contrat pendant les vacances scolaires du 12 au 26/02/2017. Mme BAQUE Gladys a été opérée le 27/01/2017.

Le Conseil Municipal donne son accord.

► Vente de 2 frênes aux Ets FORGIARINI de KOGENHEIM pour un montant de 148,49 € (2,121 m³).

► Le nettoyage de printemps « Oschterputz » aura lieu le Samedi 01/04/2017, rdv à 8h15 à l'Atelier communal.

► Le traditionnel « E Friejhohr fer unsri Sproch » aura lieu le Samedi 25/03/2017 à 20h00.

► Remplacement du siège du Tracteur Renault. Un devis des Ets HEITZ de Schaeffersheim pour la somme de 614,00 € HT soit 736,80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

► Remplacement de 2 pneumatiques avant au Tracteur Renault. Un devis des Ets HEITZ pour la somme de 584,00 € HT soit 700,80 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

► Permanences des Elections Présidentielles du Dimanche 23 Avril 2017

de 08 heures à 10 heures

Madame Monique ROSFELDER
Madame Denise LUTZ-VOEGEL
Monsieur Jean-Claude SCHMITT

de 10 heures à 12 heures

Monsieur Denis ROSFELDER
Monsieur Claude ANDRES
Monsieur Jean-Pierre VOEGEL

de 12 heures à 14 heures

Madame Denise LUTZ-ROHMER
Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN
Monsieur Joffrey JEHL

de 14 heures à 16 heures

Monsieur Germain LUTZ
Monsieur Bernard HIRTZ
Madame Patricia TÊTU

de 16 heures à 19 heures

Monsieur Bernard FRINDEL
Madame Patricia JACOB
Madame Carole GRAUSS

- 2 devis de réparation pour la tondeuse au Ets Schlaeder à Sermersheim :
- Tondeuse OREC – GR 531C pour 856,00 € TTC
 - Tondeuse OREC – GR 481 pour 879,50 € TTC

Le Conseil Municipal ne donne pas suite, car les réparations sont trop importantes.

- Proposition d'achats :
- 3 devis pour une tondeuse :

JOST Espaces Verts de Molsheim	Tondeuse KUBOTA W821 PRO 53 cm, 4,3CV	1 216,67 € HT 1 460,00 € TTC
Maison Crovisier de Benfeld	Tondeuse HONDA HRX 537 HXE 4,3 CV + Kit Mulching	1 410,00 € HT 1 692,00 € TTC
JOST Motoculture de Rosheim	Tondeuse OREC GR 537 PRO 53 cm, 5,5 CV + Kit Mulching	1 356,60 € HT = 1 627,80 € TTC

- 3 devis pour une débroussailleuse :

JOST Espaces Verts de Molsheim	STIHL FS410CEM-A 41,6 cm ³	549,00 € HT 658,80 € TTC
Maison Crovisier de Benfeld	HONDA UMK435EUE 35 cm ³	407,50 € HT 489,00 € TTC
JOST Motoculture de Rosheim	DOLMAR DMS 335-4UT	370,83 € HT 445,00 € TTC

- 3 devis pour un taille-haies :

JOST Espaces Verts de Molsheim	STIHL HS 82T 600 22,7 cm ³	510,62 € HT 612,74 € TTC
Maison Crovisier de Benfeld	HONDA HHH25H60 25 cm ³	395,83 € HT 475,00 € TTC
JOST Motoculture de Rosheim	DOLMAR DHT 2360D 22,2 cm ³	337,50 € HT 405,00 € TTC

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à choisir la Société après consultation des ouvriers communaux. Les Ets JOST Motoculture à Rosheim sont donc retenus pour les 3 machines pour la somme de 2 064,83 € HT soit 2 477,80 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

► Une intervention aura lieu sur l'antenne téléphonique au Lieu-dit « NEULAND » dans le cadre de déploiement de la 4G de S.F.R. (Haut débit mobile de quatrième génération) afin d'améliorer la couverture et la qualité des services.

Pour se faire, les équipements installés feront l'objet d'une évolution technologique mais ne nécessitera pas l'ajout d'antennes supplémentaires.

► Le « Lions Club » d'Obernai a lancé un concours à vocation économique dénommé « GRENDIR » visant à stimuler la créativité et l'esprit d'entreprise des Jeunes de 15 à 25 ans. Une réunion d'information a été organisée à la Mairie de BOURGHEIM le Samedi 11 février 2017 à 11h00 pour les Communes de BOURGHEIM, VALFF et ZELLWILLER pour présenter ce concours et où six projets seront primés.

► Un dispositif de modernisation et de sécurisation des Cartes Nationales d'Identité entrera en vigueur dans le Bas-Rhin à partir du 28.03.2017. Monsieur le Maire a donné la parole à Madame Carole GRAUSS, en charge des CNI, qui a assisté à une réunion d'information pour ce nouveau dispositif à Châtenois le 16/02/2017. La Commune de VALFF ne sera plus amené à instruire des dossiers de C.N.I. à compter du 28.03.2017. Pour l'obtention d'une C.N.I. ou son renouvellement, l'administré devra se rendre dans l'une des 31 communes déjà en charge des passeports.

► Projet d'ouverture d'une micro crèche au 141 rue Principale à VALFF « Les Chérubins » avec une capacité d'accueil pour 10 enfants de 1 mois à 3 ans. L'organisme souhaite connaître la tendance de la Commune au sujet de l'éventuelle implantation d'une micro crèche en complément de l'offre actuelle des assistantes maternelles.

► La Commission des Finances aura lieu le Lundi 13/03/2017 avec la participation de tous les conseillers municipaux. Prochain Conseil Municipal le Jeudi 30/03/2017 à 20h00 : Vote du Budget.

► Projet de travaux pour 2017 :

- Amélioration du chauffage dans la salle polyvalente, devis en cours pour chauffage au gaz (panneaux rayonnants), 80 % des blocs de secours sont défectueux après contrôle, isolation du plafond avec une isolation de 400 mm et plaque acoustique, changements des lumières.
- Eclairage public : Chemin de Barr
Rue Muhlmatt
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduites dans les bâtiments communaux et écoles
- Aménagement du cimetière
- Aménagement de l'air de jeux du Lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche
- Réhabilitation de la Mairie (Mr le Maire pense qu'il est souhaitable que la Commune se fasse de nouveau assister dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme pour le périscolaire)
- Remplacement des fenêtres à l'Ecole Maternelle

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande pourquoi les poubelles de l'École n'ont pas été sorties et vidées il y a 3 semaines. Monsieur le Maire lui explique que depuis quelques semaines lui et ses adjoints font un roulement et que c'est sans doute un simple oubli.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande pourquoi l'achat de fleurs pour les plantations n'a pas été effectué au sein de la Communauté de Communes en 2016. Madame Patricia TÊTU, membre de la commission fleurissement lui répond simplement que le tarif était plus intéressant chez un autre partenaire.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande pourquoi Mr JACOB a dû mettre un arrêt au portail de l'école alors qu'il aurait fallu le dire à la Société qui a posé ce portail il y a quelques mois. Monsieur Bernard FRINDEL lui répond qu'un arrêt au sol est trop dangereux dans une cour d'école, c'est pour cette raison qu'une autre solution a dû être trouvée.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande pourquoi le bail précaire Schaeffer a été renouvelé sans refaire de contrat. Monsieur Denis ROSFELDER lui répond que c'est une reconduction tacite.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Pour extrait certifié conforme,
Valff le 13.03.2017
Le Maire,
Germain LUTZ